



METHODOLOGIE DE CALCUL DES COURS DE CHANGE DE REFERENCE DU DIRHAM

Bank Al-Maghrib procède quotidiennement au calcul et à la publication des cours de change de référence du dirham sur la base des transactions interbancaires réalisées par les banques ayant le statut de teneur de marché.

Les cours de change de référence du dirham servent principalement à la réévaluation des avoirs et engagements libellés en devises, et n'ont pas vocation à être utilisés, ni directement ni indirectement, comme référence lors de la réalisation d'opérations de change.

I. METHODOLOGIE DE CALCUL

La détermination des cours de change de référence du dirham s'effectue comme suit :

1. Calcul sur la base des transactions interbancaires

a. Cours de référence USD/MAD

Le cours de référence USD/MAD est calculé sur la base des transactions interbancaires si les conditions suivantes sont toutes réunies :

- Le volume global de la séance est supérieur ou égal à 12 millions de dollars ;
- Le nombre de transactions traitées est supérieur ou égal à 6 ;
- Le nombre des teneurs de marché ayant traité est supérieur ou égal à 6.

Le cours de référence USD/MAD est égal à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de change des transactions USD/MAD traitées en « streaming » entre les teneurs de marché, dans le cadre de leurs engagements de cotation réciproques, sur la plateforme électronique de négociation de 8h30 à 15h30¹.

b. Cours de référence du dirham contre les autres devises

Les cours de référence du dirham contre les autres devises sont calculés comme suit :

- Récupération des cours croisés contre USD des autres devises cotées par Bank Al-Maghrib au moment de l'exécution de chacune des transactions interbancaires USD/MAD, à l'exception des devises de l'UMA dont les cours croisés contre USD sont fixés conformément à la Convention de paiement bilatérale unifiée conclue entre les Banques centrales des pays de l'UMA ;
- Calcul d'un cours croisé moyen, pondéré par les volumes, pour chaque devise ;
- Détermination du cours de référence du dirham contre chaque devise sur la base du cours de référence USD/MAD et du cours croisé moyen contre USD.

¹ De 9h15 à 13h15 pendant le mois de Ramadan



2. Calcul sur la base des cotations fermes interbancaires

a. Cours de référence USD/MAD

Si l'une des conditions citées ci-dessus (rubrique I.1.a) n'est pas respectée, le cours de référence USD/MAD est calculé sur la base des cotations fermes interbancaires des teneurs de marché comme suit :

- Observation toutes les 5 minutes, sur une plage horaire allant de 8h30 à 15h30², des cotations USD/MAD (cours Acheteurs / cours Vendeurs) des teneurs de marché ;
- Pour les cotations observées à l'instant t_i , un cours moyen est déterminé comme suit :

$$\text{Cours Moyen } t_i = (\text{Médiane Cours Acheteurs } t_i + \text{Médiane Cours Vendeurs } t_i) / 2$$

- Calcul du cours de référence USD/MAD selon la formule suivante :

$$\text{Cours de Référence USD/MAD} = \text{Moyenne (Cours Moyens } t_i)$$

Bank Al-Maghrib peut ne pas tenir compte dans le calcul du cours de référence USD/MAD d'une (ou plusieurs) cotation(s) d'un (ou plusieurs) teneur(s) de marché dans le cas où elle juge que cette cotation ne reflète pas la réalité du marché.

b. Cours de référence du dirham contre les autres devises

Les cours de référence du dirham contre les autres devises sont calculés comme suit :

- Observation toutes les 5 minutes, sur une plage horaire allant de 8h30 à 15h30², des cours croisés moyens contre USD des autres devises cotées par Bank Al-Maghrib, à l'exception des devises de l'UMA dont les cours croisés contre USD sont fixés conformément à la Convention de paiement bilatérale unifiée conclue entre les Banques centrales des pays de l'UMA ;
- Calcul d'un cours croisé moyen pour chaque devise qui est égal à la moyenne des cours croisés observés ;
- Détermination du cours de référence du dirham contre chaque devise sur la base du cours de référence USD/MAD et du cours croisé moyen contre USD.

II. PUBLICATION DES COURS DE CHANGE DE REFERENCE DU DIRHAM

Les cours de change de référence du dirham sont publiés quotidiennement à 16h15³ sur le site Internet de Bank Al-Maghrib et sur les pages dédiées des agences d'information financière Bloomberg et LSEG.

Dans certaines circonstances⁴, Bank Al-Maghrib peut modifier, dans la même journée, un cours de référence après sa publication. Dans ce cas, Bank Al-Maghrib procèdera à une nouvelle publication.

² De 9h15 à 13h15 pendant le mois de Ramadan

³ 14h00 pendant le mois de Ramadan

⁴ Erreur de calcul ou de publication



III. SUSPENSION DES COURS DE CHANGE DE REFERENCE DU DIRHAM

Bank Al-Maghrib peut interrompre le processus de fixation du cours de change de référence du dirham en cas de survenance d'un événement majeur se traduisant par une modification de la structure de marché ou une détérioration de la qualité des données disponibles.

Dans ce cas, Bank Al-Maghrib examine l'existence d'une solution alternative crédible permettant de respecter les principes d'établissement des cours de référence. Si la suspension d'un cours de change de référence du dirham est inévitable, Bank Al-Maghrib en tient le public informé.

Dans ces conditions, Bank Al-Maghrib continue à analyser le marché de change et la disponibilité des données afin de déterminer s'il est nécessaire de rétablir le cours de change de référence concerné.

IV. MODIFICATION DE LA METHODOLOGIE DE CALCUL

Bank Al-Maghrib réexamine périodiquement la méthodologie de fixation des cours de change de référence du dirham. À ce titre, elle assure une veille sur les développements des marchés de change, recueille les avis des parties prenantes concernées et examine l'opportunité de procéder à un changement de méthodologie.

Bank Al-Maghrib informe le public de toute modification de la méthodologie de calcul des cours de change de référence.